

DECISION DU MAIRE

N° 537

DATE
1^{er} juillet 2024

Attribution du marché n°24-045 relatif à la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance risques statutaires pour les agents CNRACL - Groupement de commandes entre la Ville de Poissy, le CCAS de Poissy et le Conservatoire de Poissy

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2113-6 et suivants relatif aux groupements de commandes et les articles R. 2124-1 et suivants, R. 2131-16 et suivants, R. 2131-19 et suivants et R. 6121-2 et suivants relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°12 du conseil municipal du 3 juillet 2023, autorisant la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Poissy, le CCAS de Poissy et le Conservatoire de Poissy, autorisant Madame le Maire ou son représentant, en sa qualité de coordonnateur du groupement, à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement de commandes,

Vu la délibération n°31 du conseil d'administration du CCAS de Poissy du 30 mai 2023 autorisant la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Poissy et le CCAS de Poissy dont le coordonnateur est la Ville de Poissy,

Vu la délibération n°10 du conseil d'administration du Conservatoire de Poissy du 24 mai 2023 autorisant la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Poissy et le Conservatoire de Poissy dont le coordonnateur est la Ville de Poissy,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant les avis d'appel public à la concurrence publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en date du 30 avril 2024, annonce n°258143-2024; au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 28 avril 2024, annonce n°24-50594 et sur le site achatpublic.com du 28 avril 2024 au 28 mai 2024,

Considérant qu'il a été reçu 2 offres,

N° pli	Nom candidat
1	RELYENS (assureur : AXA FRANCE VIE)
2	WILLIS TOWERS WATSON (Assureur : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE)

Considérant qu'à l'issue de la procédure, la Commission d'appel d'offres du coordonnateur a décidé, lors de sa séance en date du 20 juin 2024, d'attribuer le marché à la société suivante :

MARCHE	CANDIDAT RETENU	MONTANT HT
Marché n°24-045 relatif à la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance risques statutaires pour les agents CNRACL	WILLIS TOWERS WATSON	887 779,90 € <input type="checkbox"/> Montant du DQE <input checked="" type="checkbox"/> Montant de la DPGF

DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer le marché n°24-045 relatif à la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance risques statutaires pour les agents CNRACL à la Société WILLIS TOWERS WATSON sise 52, avenue du Général de Gaulle, 92094 La Défense cedex

Article 2 :

De fixer les dépenses définies comme suit :

MARCHE	MONTANT TTC
Marché n°24-045 relatif à la souscription et la gestion d'un contrat d'assurance risques statutaires pour les agents CNRACL	887 779,90 € <input checked="" type="checkbox"/> Montant annuel <input type="checkbox"/> Montant total sur la durée du marché

Article 3 :

Le marché prendra effet à sa notification et se terminera le 31 décembre 2026 (23h59) inclus.

Article 4 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement afférentes à ce marché et pour la Ville de Poissy sur les crédits inscrits au budget, nature 6455 - fonction 020.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 04/07/2024